



Le 9 Janvier 2025

MACS

A l'attention de M. Le Président

15 Allée des Camélias – BP 44

40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

Objet : Avis de la commune

Vos réf : Arrêté n° 20240711A15 du 11 juillet 2024

Nos réf : HB/AA n° 22

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous formuler un avis favorable concernant le projet de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud.

Veillez agréer, **Monsieur Le Président**, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,



Hervé BOUYRIE